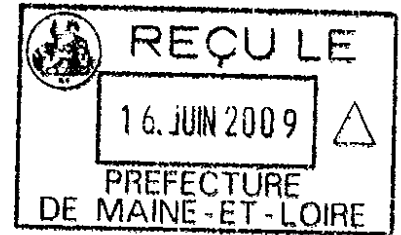


Direction de l'enfance et de la famille  
Affaire suivie par : Mme COTTENCEAU SYLVIE  
Tel : 02.41.81.46.92

N° : 2009.R-0555



## ARRÊTÉ

### ARRETE PORTANT CREATION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-9 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 214-5 et D 214-1 et suivants relatifs à la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Il est créé sous l'autorité du Président du Conseil Général, une Commission Départementale de l'accueil des Jeunes Enfants (CODAJE) conformément aux dispositions législatives et réglementaires susvisées.

Cette commission est une instance de réflexion, de conseil, de proposition, d'appui et de suivi pour les institutions et organismes qui interviennent dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants.

**ARTICLE 2 :** La CODAJE est présidée par le président du conseil général ou le conseiller général le représentant. La Vice Présidence de la commission est assurée par le Président de la Caisse d'Allocations Familiales.

**ARTICLE 3 :** Sont désignés membres de la Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants conformément à l'article D 214-3 du code de l'Action Sociale et de la Famille :

1) Madame Marie-Pierre MARTIN, Vice Présidente du Conseil Général, représentant Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur Jean-François BONSERGENT, conseiller général,

Monsieur Bruno CHEPTOU, conseiller général,

2) Deux représentant des services du Département :

Madame Odile SAMPEUR, Directrice Enfance-Familles du Développement Social et de la Solidarité

Madame le Docteur Marie-Claudine UZUREAU, Médecin chef du service de PPSF-PMI (ou son remplaçant),

3) Madame Béatrice MARTIN, Présidente de la Caisse d'allocations Familiales de l'Anjou

4) Deux représentants des services de la Caisse d'Allocations Familiales :

Madame Élisabeth DUBECQ-PRINCETEAU, Directrice de la CAF de l'Anjou

(Madame Christelle PATELOUX, suppléante)

Madame Isabelle VAUTERIN, Directrice de la CAF de la Région Choletaise

(Monsieur François PESNEAU, suppléant)

5) Monsieur le Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou son représentant :

Monsieur Yannick RIGUIDEL, Directeur adjoint

(Madame Marie-Odile LEROUX, suppléante)

6) Trois représentants des services de l'État désignés par le Préfet :

Madame Christine CAMUS, DDASS

Madame Bénédicte LESIEUR, inspectrice Education Nationale

Madame Roselyne VAN EECKE, DDJS

7) Cinq maires ou président d'établissements publics de coopération intercommunale désignés par l'association départementale des maires :

Madame Jeannick BODIN, Maire de Villevêque

Monsieur Luc BELOT, Adjoint au Maire d'Angers chargé de la petite enfance

Monsieur Jean-Claude BOURGET, Maire de la Chapelle Saint Florent

Madame Isabelle LEROY, Adjointe au Maire de Cholet

Monsieur Éric TOURON, Maire de Distré

8) Trois représentants d'associations ou d'organismes privés ou gestionnaires d'établissements et services d'accueil :

Madame Marie-Odile BONNIN, Fédération Départementale des AFR

(Madame Isabelle HAIE, suppléante)

Madame Corinne CARO, Directrice Petite enfance - Mutualité Française Anjou Mayenne

Madame Nathalie REXAND, Présidente de l'Association Petite Enfance

(Madame MORTIER, suppléante)

9) Quatre représentants des professionnels de l'accueil des jeunes enfants représentatifs de différents modes d'accueil :

Monsieur Emmanuel GRATTON, Directeur de l'ENSO  
Madame Gisèle RODRIGUEZ, Présidente de la CAMAF  
Madame Agnès TURC, Présidente de la FEPEM  
(Monsieur Thomas BAUDRY, suppléant)

10) La Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales :  
Madame Marie-José DOUCET

11) Un représentant désigné par les organisations syndicales de salariés interprofessionnelles, représentatives sur le plan national :

Madame Elisabeth BUCHER, CFDT  
Madame Catherine BOURELLY, CFE/CGC  
Monsieur Bruno CHEMINAT, Union Syndicale Solidaires  
Madame Nathalie RULLIER, CGT/FO

12) Un représentant des entreprises désigné conjointement par la ou les chambres de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat et la chambre d'agriculture

Madame Anne-Lise ROBIN

13) Trois personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, sur proposition du Préfet :

Madame Roselyne BIENVENU, Directrice CIDFF  
Monsieur le Docteur Pierre-André JULIE, Directeur CAMPS CMPP (ASEA)  
Monsieur le Docteur Gérard LEFEBVRE, Directeur général AAPEI

**ARTICLE 4 :** Les membres désignés dans l'article 3, visés aux 8, 9, 11, 12 et 13 sont nommés pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le mandat des membres de la commission prend fin s'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés.

Lorsqu'un membre cesse d'appartenir à la commission départementale avant l'expiration de son mandat, il est pourvu à son remplacement dans le délai d'un mois. Dans ce cas, les fonctions du nouveau membre prennent fin à la date à laquelle auraient cessés celles du membre qu'il a remplacé.

Les membres de la commission exercent leur mandat à titre gratuit.

**ARTICLE 5 :** La commission se réunit sur convocation de son président, à l'initiative de celui-ci ou à celle d'un tiers de ses membres.

La commission élabore son règlement intérieur. Elle peut constituer en son sein des sous commissions et des groupes de travail et s'adjoindre le concours d'experts.

- Madame le Docteur Chantal CADOT-BOUTTELOUP, médecin de PPSF-PMI, est désigné comme expert

- Madame le Docteur Valérie GUILLIER, médecin de PPSF-PMI, est désigné comme expert.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur général adjoint chargé du développement social et de la solidarité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de la légalité et affiché et publié au recueil des actes administratifs du département de Maine et Loire.

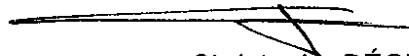
Angers, le 16 JUIN 2009

Le Président du Conseil Général,

**AFFICHÉ LE**

**16 JUIN 2009**

LE PRÉSIDENT  
DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DE MAINE ET LOIRE



Christophe BÉCHU.